



GRAND MAGISTÈRE - VATICAN  
ORDRE ÉQUESTRE DU SAINT-SÉPULCRE  
DE JÉRUSALEM

*Au service des pierres vivantes en Terre Sainte*

## « Les Dames ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les Chevaliers »

Teresa Maria Pitarch i Albós, Dame de Commande, Membre du Conseil de la Lieutenance pour l'Espagne Orientale, nous parle de la place des femmes dans l'Ordre du Saint-Sépulcre



« L' Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem accueille des Dames depuis longtemps, en plus des Chevaliers. Il y a de plus en plus de femmes qui assument leur rôle au sein de notre institution pontificale réalisant des activités très diverses. Si on parle de l'histoire des Dames de l'Ordre, il est essentiel de commencer par une femme très illustre : sainte Hélène. Poussée par sa dévotion pour le Saint-Sépulcre, elle se rendit à Jérusalem à la recherche de son emplacement. Pour l'honorer, elle ordonna l'érection d'un temple somptueux en l'honneur de la Glorieuse Résurrection de Jésus-Christ, construit autour de la montagne du Golgotha et du tombeau du Christ.

Elle y a ensuite établi un chapitre de chanoines - appelé ainsi en raison du « canon » ou règle par laquelle sainte Hélène avait organisé le travail et les devoirs de ces religieux. Pour la garde et la conservation du Saint Sépulcre, ces religieux étaient assistés par un certain nombre de frères laïcs, auxquels elle donna comme signe distinctif une croix formée par les cinq croix rouges en mémoire des cinq plaies de Notre Seigneur.

Cependant, pour savoir comment sont nées les "très Illustres Nobles Dames de l'Ordre du Saint Sépulcre de Jérusalem", il faut avancer dans le temps. Ce n'est qu'avec le Bref du Pape Pie IX (1868) que s'est manifesté l'intérêt des femmes à collaborer dans les œuvres missionnaires du Patriarcat de Jérusalem.

C'est à ce moment de l'histoire qu'apparaît le nom de notre première Dame, la Comtesse Maria Francisca Lomax, qui, désireuse d'obtenir des informations sur l'Ordre pour le faire connaître dans son entourage, est allée voir Mgr Giuseppe Valerga.

Toutefois, la véritable raison de sa visite était de lui demander s'il pouvait lui conférer l'honneur de pouvoir porter la médaille du Saint-Sépulcre, en tant que gardienne des œuvres du Patriarcat, sachant que les femmes pouvaient recevoir de telles distinctions.

Face au refus du Patriarche, la Comtesse, persévérante, a demandé une audience privée avec Sa Sainteté pour demander la médaille de l'Ordre du Saint Sépulcre. Le Saint-Père a accepté de la lui accorder, lui confirmant le droit de l'utiliser comme Dame Gardienne de l'Ordre.

La comtesse Lomax est le premier nom à apparaître dans le Livre de l'Ordre, et elle ouvre le Chapitre des Dames le 15 avril 1871.

Ultérieurement, après avoir accédé à la chaire patriarcale de Jérusalem, Mgr Vincent Bracco nomma une deuxième Dame, la Duchesse Rosina di Lesignano. Plus tard, Catherine Thérèse Berthet de Flahaut, d'origine française, et Thérèse Cristine Marie, impératrice du Brésil, ont également été nommées Dames.

Le rôle de Mgr Bracco a été fondamental dans le processus de reconnaissance de la fonction des Dames. Il a proposé à Sa Sainteté de créer une branche spéciale de l'Ordre destinée aux Dames qui s'engageaient à prier et aimer la relique sacrée de la Croix et qui se souciaient des intérêts de la Terre Sainte. Elles recevraient en récompense les insignes de l'Ordre et le titre de Nobles Dames du Saint-Sépulcre.

Le successeur de Pie IX, le pape Léon XIII, chef souverain de l'Ordre, donnera l'aval définitif aux Dames, par sa lettre apostolique "Venerabilis Frate Vicentius", sous forme de Bref, le 3 août 1888.

Ainsi, il y a 135 ans, un certain nombre de Dames originaires de divers pays du monde ont commencé à jouer un rôle décisif en ce qui concerne la Terre Sainte. Aujourd'hui, elles constituent environ un tiers de nos membres et travaillent avec beaucoup de soin et d'implication dans nos Lieutenances et Délégations Magistrales. Plusieurs organisations périphériques de l'Ordre sont aujourd'hui dirigées par des femmes.

Elles sont les initiatrices de nombreuses actions, elles jouent un rôle fondamental, à l'instar de ces femmes qui étaient présentes lors de la résurrection du Christ, annonçant la bonne nouvelle.

Les Dames ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les Chevaliers. C'est exactement pareil. Témoigner de leur foi et répondre aux besoins de l'Ordre et de ses membres fait partie de leur engagement personnel. Cet engagement implique une grande générosité dans l'utilisation de leurs ressources, leurs talents, leur influence et leur énergie au service des autres.

Mais il convient de souligner, en particulier, tout le travail réalisé par les Dames, par la prière et l'action, visant à promouvoir la coexistence pacifique entre tous les peuples de Terre Sainte. Apporter un soutien spirituel, moral et matériel par leur participation à des projets d'aide en Terre Sainte, à l'image de ces premières Dames.

La solidarité de nos Dames, exercée à travers les différentes propositions et activités au sein de l'Ordre, en particulier avec les femmes de Terre Sainte qui sont dans le besoin et qui sont privées des moyens de se défendre et de défendre leurs droits, devient une des fonctions spéciales.

Mais nous avons encore de nombreux défis à relever. Nous devons faire que de nouvelles Dames aient l'envie de nous rejoindre, des femmes engagées, impliquées, qui puissent nous aider à apporter tout le soutien possible pour obtenir la reconnaissance, le respect de la dignité et des droits humains

des personnes, en particulier la liberté de religion et de culte ; et l'égalité devant la loi, pour tous les habitants de la Terre Sainte.

Que Sainte Hélène, auguste et tenace Dame, nous éclaire et nous protège pour poursuivre avec persévérance notre travail dans l'Ordre du Saint Sépulcre de Jérusalem ».

*(Avril 2023)*